

## Conseil communal de Bulle

### Séance du 27 juin 2016

Daniel Oguey, Président, salue l'Assemblée et ouvre la séance de la dernière législature 2011-2016 à 20h00.

#### Ordre du Jour

- 1 Appel
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015
- 3 Communications du bureau du Conseil
- 4 Communications de la Municipalité
- 5 Préavis n° 41-2016 – Révision du règlement du Conseil communal « Commission recours »
- 6 Préavis n° 42-2016 – Réfection Route du Château « Commission des Routes »
- 7 Examen des comptes et de la gestion 2015 « Commission de gestion »
- 8 Propositions individuelles

#### 1. Appel

##### Excusés :

Consorti Michel

Cruchaud Christophe

Hänni Fabien

Thévenaz Louis

#### 2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 est accepté à l'unanimité.

#### 3. Communications du bureau du Conseil

Daniel Oguey : depuis la séance de décembre dernier, le bureau n'est pas resté inactif. La rédaction du projet de règlement du Conseil communal, la préparation des élections communales avec la recherche de nouveaux candidats, les élections et les votations

cantoniales et fédérales ont nécessité un investissement particulier de chacun. Je remercie l'ensemble qui a participé à ces diverses séances.

#### **4. Communication de la Municipalité**

Jean-Franco Paillard:

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous voici arrivés au terme de cette législature qui aura été marquée par de gros investissements. Je vais citer les principaux projets réalisés. Il s'agit parfois de projets d'intérêt général, de confort pour l'équipe communale, de projets d'entretien du réseau routiers, des bâtiments et finalement de l'intérêt de la population. Là, je fais allusion à la fibre optique.

#### **Voici les principaux projets réalisés :**

Il s'agit de la réalisation du hangar à véhicules, d'un couvert à usages multiples et de la restauration de l'ancien dépôt pour un montant de CHF 1'300'000.-.

De l'installation suite au partenariat avec VO Energies, de la fibre optique sur l'ensemble de la commune, avec en finalité un coût de CHF 3'000'000.-, pris en charges par VO à hauteur de CHF 1'800'000.- (60%) et la commune CHF 1'200'000.- (40%). De ce montant, il faut déduire les taxes de raccordements et les retours sur la vente d'abonnement pour CHF 400'000.-. M. Stéphane Guex en parlera toute à l'heure.

Durant cette législature bien des préavis auront été adoptés pour la réfection des bâtiments de l'ensemble des immeubles de la commune, du locatif, au collège, de la Grande-Salle au complexe des Planets, enfin et c'est en cours, à l'Eglise. On peut parler de plus de CHF 500'000.-, entre l'entretien courant et les investissements.

Grâce à la péréquation, l'effort porté sur les routes à plus de CHF 100'000.- par an pour l'entretien a été maintenu durant toute la législature. De plus, des préavis pour le Lago, le parking des Cluds ainsi que les préavis pour la réfection des infrastructures sur la route de Mauborget et encore l'objet qui vous sera présenté ce soir, je veux parler de la route du Château viennent compléter les actions entreprises, cela représente environ CHF 1'000'000.- pour ces 5 ans.

Enfin, il faut encore parler des projets d'équipement pour les eaux claires et usées à l'Ouest des Rasses ou encore justement, j'en ai parlé du secteur sur la route de

Mauborget. Ou encore de certains travaux sur les pâturages avec l'amenée d'eau ou la remise à neuf des étangs des Cernets-dessus ou de la Bullatonnaz-dessous (CHF 200'000.-).

Grâce à la péréquation, nous pouvons encore entretenir notre réseau routier et nos forêts. Les dépenses thématiques nous apportent un retour de CHF 300'000.-/an. Nous devons vraiment définir les priorités car notre marge d'autofinancement moyenne s'élève à CHF 280'000.-. Si nous voulons maintenir un endettement correct, il faut limiter les emprunts.

Je tiens encore à vous remercier pour la très bonne collaboration et l'esprit qui règne à Bullet. Merci à tous les Conseillers à ceux qui restent et à ceux qui siègent pour une dernière fois. Merci à mes collègues de la Municipalité à Michel qui m'accompagnera encore pour la prochaine, merci à Lucien pour tout ce qu'il a entrepris durant ces 30 ans, au sein de la Municipalité, auxquels s'ajoutent les 12 ans qu'il a passés au sein du Conseil communal, merci à Stéphane, le plus technique de tous qui aura siégé durant 18 ans et 6 mois alors que lorsqu'il est arrivé, je lui prédisais une durée de 4 ans ou 8 au maximum. Enfin merci à Jean-René qui a réalisé de gros projets dans un esprit d'entrepreneur durant cette législature.

Je vous souhaite un bel été et plein succès dans vos activités et surtout la santé, l'ingrédient indispensable.

Merci de votre attention et bonne séance.

Fin de citation

Stéphane Guex :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, futures ex-collègues,

Quelques nouvelles du réseau d'eau : suite aux souillures détectées au captage de Cuilliairy, la commune par son service technique à immédiatement basculé l'approvisionnement sur l'eau de l'ACRG (anciennement Onnens). Ce qui a rapidement permis de réalimenter avec toutes les précautions nécessaires la distribution de l'eau sur le territoire communal. En parallèle, des études sont réalisées afin d'identifier les causes de telles souillures, d'y remédier même lors de pluies exceptionnelles telles que l'on a connues.

Des travaux ont déjà été réalisés sur ce captage par l'abolition d'un drain secondaire potentiellement problématique dans une situation de forte pluie.

Dans un registre moins humide mais tout aussi technique. Le bilan de la fibre optique nous indique les 15 km de raccordements pour près de 300 bâtiments desservis.

Pour ce faire les travaux se montent à CHF 1'180'211,36 (soit pour chaque raccordements, un peu moins de CHF 4'000.-) les raccordements privés ont participé aux financements pour CHF 309'200.-, les comptes de fonctionnements 2013-2015 pour CHF 802'000.- et l'emprunt au travers du préavis 27-2014 est de CHF 387'300.-.

On peut noter que la rétribution de Vo-Energie sur la vente des abonnements se monte à environ CHF 80'000.-.

Dans un domaine moins technique et plus personnel, durant ces 22 ans dont 18 à l'exécutif, j'ai, sans rentrer dans les détails, pu constater une évolution dans la gestion communale, cela a permis au patrimoine et en particulier au réseau de pouvoir bénéficier de moyen adéquat à leurs entretiens à leurs améliorations tout en gardant des budgets sains.

Dans un autre registre j'ai pu constater, au fil des années une ingérence de plus en plus radical de la « chose publique, commune et canton ». Nous sommes partis d'un service à la population à une société de réglementation où la liberté individuelle n'a plus de place.

Merci de m'avoir entendu.

Merci de votre attention

Fin de citation

Michel Bornoz :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Concernant les permis de construire, le permis délivré au Centre Taoïste a été prolongé d'un an, soit, dernier délai, le 17 février 2017. Deux permis viennent d'être délivrés pour le quartier les Combettes aux Rasses. Trois permis ont été également délivrés pour les Champs Renaud à Bullet (derrière la Fondation Bonnet).

Ces 3 derniers permis, qui avaient dans un premier temps été bloqués par une décision du Conseil d'Etat, ont été accordés à condition que nous présentions rapidement un périmètre de zone réservée.

Je vous en lis la définition : la zone réservée a pour but de suspendre la constructibilité

des secteurs sur lesquels des plans doivent être révisés, modifiés ou élaborés. Elle équivaut à une affectation temporaire. À l'intérieur des zones qu'elle désigne, rien ne doit être entrepris qui soit de nature à entraver l'établissement d'un futur plan d'affectation. La zone réservée déploie des effets juridiques dès la mise à l'enquête publique (art. 57 LATC). Ces zones réservées pour une période de 5 ans peuvent être prolongées de 3 ans. Ce périmètre est en cours et il va être soumis à l'étude préalable du SDT à suivre...

Chemin du Quartelet : un projet ou nouveau projet de modifications et d'épuration des servitudes publiques est sur le bureau de la Municipalité. Les propriétaires riverains seront informés individuellement et une mise à l'enquête permettra, je l'espère cet automne, de finaliser cette étude.

Tourisme : M. Willy Mermod nous a informés cette semaine qu'il avait vendu le Chalet de l'Ecole Suisse de Ski à M. Valentin Tissot, responsable de l'Ecole Suisse de Skis.

Merci à tous et merci de votre attention.

Fin de citation.

Jean-René Bernardi :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Clocher de l'Eglise : à l'heure actuelle, les travaux ont été exécutés dans les règles de l'art et terminés pour un montant inférieur au devis. Les échafaudages seront démontés en fin de semaine.

Arrivé au terme de mon mandat, je voudrais simplement remercier mes collègues et le Conseil de la confiance accordée pour la responsabilité des travaux exécuté pendant ma législature, je souhaite bonne chance aux futurs Municipaux et Conseillers.

Je vous remercie.

Fin de citation

Lucien Lambercier :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La montée du Chasseron s'est déroulée le 3 juin 2016 avec 137 jeunes bétails avec un temps maussade toute la journée. Le martelage officiel du canton de Vaud, avec l'équipe des forestiers, s'est très bien déroulé le 22 juin 2016 et il s'est marqué environ 780m<sup>3</sup> de bois.

Je vous remercie de votre attention.

Fin de citation.

5. **Préavis n° 41-2016** – Révision du règlement du Conseil Communal « Commission des recours »

Conformément aux directives du SCL, le bureau a étudié l'adaptation de notre règlement du conseil et a fait les adaptations nécessaires, tout en suivant la procédure imposée. Le préavis municipal vous propose d'accepter ce nouveau règlement du Conseil Communal. Daniel Oguey passe la parole à Mme Arlette Gilliéron, rapporteur de la Commission de recours et divers.

**RAPPORT**

**AU CONSEIL COMMUNAL DE BULLET**

**De la commission de recours et divers chargée de l'examen du préavis concernant le nouveau règlement du Conseil communal adapté à la révision de la loi sur les Communes de Juillet 2013**

**Préavis n° 41-2016**

Rapporteur : Arlette Gilliéron

Membres : Rodolphe Beck

Pascal Jaccard

Monsieur le Président,

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de recours et divers s'est réunie le lundi 13 juin 2016 à la Salle Bertha Bonnet afin de se prononcer sur le préavis susmentionné.

Nous remercions Monsieur Daniel Oguey pour nous avoir donné les renseignements et les éléments nécessaires à notre analyse.

Après avoir reçu toutes les explications en rapport avec le nouveau règlement de la Commune et les modifications qui s'y rapportent, la Commission est d'avis d'accepter ce nouveau règlement du Conseil Communal.

**Conclusion**

En conclusion et tenant compte de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir

accepter ce préavis tel que présenté.

Le préavis n° 41-2016, concernant la révision du Conseil Communal est accepté à l'unanimité (Oui : 24, Non : 0, Abstention : 0)

**6. Préavis n° 42-2016 – Réfection de la Route du Château « Commission des Routes »**

La Municipalité nous demande un crédit de CHF 146'955.60 pour procéder à la révision de la route du Château. Daniel Oguey passe la parole à Serge Martin, rapporteur de la Commission des routes.

**RAPPORT**

**AU CONSEIL COMMUNAL DE BULLEZ**

**De la commission des routes chargée du Préavis n° 42-2016**

**« Réfection de la Route du Château »**

Rapporteur : Serge Martin

Membres : Christine Chablaix

Serge Gander

Patrick Aubort

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission s'est réunie le lundi 13 juin 2016 à 13h00 à la Salle Bertha-Bonnet afin d'examiner le préavis susmentionné.

Messieurs Michel Bornoz et Jean-René Bernardi étaient présents et ont répondu à toutes nos questions, ce dont nous le remercions.

L'entreprise Camandona a fait un premier devis de CHF 175'000.- avec réfection de la fondation de la route, mais après avoir effectué un carottage à divers endroits, il s'est avéré qu'il n'est pas nécessaire de faire les travaux de renforcement, ce qui a sollicité une nouvelle offre de CHF 124'000.-.

En travaillant avec l'entreprise Camandona pour ces travaux et en coordination avec le chantier de l'Etat concernant la route cantonale du Château, il est possible d'avoir un prix très attractif sur le prix du bitume avec un gain de CHF 70'000.- par rapport au prix du marché actuel.

Une demande de subvention a été faite. Elle serait de 46.5% du prix de la facture soit

CHF 64'960.- qui seront déduits du crédit de CHF 146'955.60 demandé.

Le coût final pour la réfection de la route se monte à CHF 82'000.-.

### **Conclusion**

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

### **Le Conseil communal de Bulle**

Sur proposition de la Municipalité et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### **Décide**

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux pour la réfection de la route du Château.
- D'accorder le crédit nécessaire de CHF 146'955.60, le compte 9141.42.2016 est ouvert au bilan à cet effet, sous déduction de la participation cantonale.
- De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment.
- D'amortir cet investissement sur une période de 15 ans.

Evelyne Chablaix : Est-ce qu'ils vont refaire la place en face devant chez nous ?

Jean-Franco Paillard : Il y a un problème avec le mur de soutènement. Avant de faire des gros travaux là-dessus, nous devons déjà assainir et partir sur une base de gravillonnage. La première chose à faire est de stabiliser le talus.

Le préavis n° 42-2016 concernant la réfection de la route du Château est accepté à l'unanimité (Oui : 24, Non : 0, Abstention : 0)

### **7. Examen des comptes et de la gestion 2015**

Daniel Oguey : Nous allons tout d'abord passer en revue le rapport des comptes 2015. Si vous avez des questions, vous pouvez m'interrompre et les poser. Tout le monde a pu lire le rapport de gestion. Dans sa conclusion, la Municipalité nous demande, au vu de ces deux rapports, d'approuver les comptes communaux et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015.

Murielle Guex : Pourquoi est-ce qu'il y a autant de différence entre 2014 et 2015 dans le compte 130.3050 : Personnel, Assurance de personnes (CHF 22'700.- en 2015 et 8'800.65 en 2014).

Jean-Franco Paillard : Il y a eu des ristournes (variation par rapport au salaire et au taux), C'est le coût net des Assurances de personnes, notamment à la SUVA ou aux



assurances perte de gain.

Olivier Chablaix : Pourquoi le compte 210.4003 « impôt à la source », le montant est négatif ?

Jean-Franco Paillard : C'est le décompte entre le « trop-versé » en 2015 et le compte 2015. En effet, nous avons un montant en négatif.

Olivier Chablaix : A propos de l'impôt sur le revenu, comment expliquez-vous d'avoir budgétisé CHF 910'000.- ?

Jean-Franco Paillard : C'est difficile à dire, nous avons suivi la stratégie du canton en restant assez prudent. Puis finalement, il s'est avéré qu'il y a eu des révisions et des diminutions à certains points.

Aldo Paillard : Il est toujours difficile de faire des prévisions en matière de fiscalité, cela peut varier pour différentes raisons. Les éléments retenus peuvent changer d'un jour à l'autre. Cela dépend aussi, si un contribuable à des baisses de certains revenus.

Olivier Chablaix : Comment se fait-il qu'il y ait une perte entre l'administration des forêts et l'exploitation des forêts de CHF 61'000.- ? Il y a quand même une grosse augmentation.

Jean-Franco Paillard : Tout d'abord, il y a des charges de personnel dans l'ensemble, il y a des séparations entre les salaires administration des forêts et exploitation des forêts. Quant au revenu, il y a une chute de vente de bois, nous avons perdu CHF 50'000.- environ, par contre, nous avons maintenu l'entretien aux forêts. Concernant les dépenses thématiques, elles vont nous aider car il y a CHF 24'000.- qui ont été reversé. C'est clair que l'exercice n'est pas très bon.

Olivier Chablaix : Je reviens juste à une conclusion qui serait intéressant d'aménager des forêts dans un autre domaine pour que cet entretien et ce déficit passent mieux Je pensais à avec un aspect touristique, sans passer par les comptes.

Daniel Oguey : On peut voir que vente de bois, il y a CHF 60'000.- de diminution

Serge Gander : C'est clair qu'une différence de la vente de bois par rapport au budget, on voit qu'il y a des différences entre les comptes et le budget 2015, en conséquence, il s'est coupé moins de bois en 2015 par rapport au revenu et que le prix est pas très élevé.

Jean-Franco Paillard : Si on prend 2'000m<sup>3</sup> à CHF 25.- de moins au m<sup>3</sup> cela fait CHF 50'000.- de différence.

Serge Gander : Dans l'entretien du pâturage du Chasseron, il y a CHF 6'000.- de plus d'entretien.

Jean-Franco Paillard : Nous avons amené l'eau au Chasseron suite au projet avant la montée au Chasseron.

Lucien Lambercier : Nous avons déplacé un bassin pour l'eau, coût d'environ CHF 5'000.-.

Serge Gander : Et dans le compte 322.3146 entretien des pâturages ?

Jean-Franco Paillard : C'est typiquement les bâches avec les frais du personnel. Aux Cernets-Dessus et à la Bullatonne-Dessus, l'armée est intervenue et elle a déversé de l'eau par hélicoptère, et ils ont sans doute crevé la bâche mais elle était de toute façon amortie.

Serge Gander : Dans le compte 340.4272, locations terrains + domaine divers, pourquoi est-ce qu'il y a CHF 11'000.- de différence ?

Jean-Franco Paillard : Si on prend le budget 2015, il y avait CHF 20'500.- qui été projeté qui ont été splitté entre 9'492.- +11'000.-, qui était enfaite l'antenne Swisscom et la location des terrains.

Aldo Paillard : Je suis un peu surpris mais on n'a pas le rapport de l'organe de contrôle.

Jean-Franco Paillard : On a un rapport que nous avons remis à la Commission de gestion.

Je passe la parole à Mme Fanny Tinguely, rapporteur de la Commission de gestion.

## **RAPPORT**

### **Au Conseil Communal de Bullet**

#### **De la commission de gestion, chargée de l'examen des comptes et de la gestion 2015**

Rapporteur : Fanny Tinguely  
Membres : M. Laurent Margot  
M. Michel Consorti  
Mme Evelyne Chablaix  
M. Rodolphe Beck  
Mme Anna-Rita Petermann, suppléante  
M. Patrick Aubort, suppléant

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie les lundi 6 et mercredi 8 juin 2016 et le lundi 20 juin 2016 afin de se prononcer sur l'examen des comptes et de la gestion 2015 où elle a rencontré la Municipalité au complet, Mme Marisa Leuba, boursière et M. Pierre Busset. La

commission remercie les représentants de la Municipalité pour les informations et les réponses apportées sur ce dossier.

### **Préavis 2015**

Préavis n° 34-2015 concernant la réfection d'un appartement au bâtiment locatif « Commission des bâtiments » :

Les travaux ont été effectués et l'appartement a été loué.

Préavis n° 35-2015 concernant le changement du chauffage au collège « Commission des bâtiments » :

Les travaux vont débiter cet été.

Préavis n° 36-2015 concernant les travaux au bâtiment des Planets « Commission des bâtiments » :

Lors de la visite du domaine communal, nous avons pu constater que la porte d'entrée ainsi que les fenêtres côté Sud ont été changé.

Préavis n° 37-2015 concernant l'achat du chalet de l'Ecole Suisse de ski « Commission des finances ».

Le Conseil Communal de Bulet a proposé de descendre le prix à CHF 30'000.- au lieu de CHF 40'000.-.

Préavis n° 38-2015 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2016.

Le Conseil communal de Bulet a accepté le nouvel arrêté d'imposition.

Préavis n° 39-2015 concernant la réfection du clocher de l'Eglise « Commission des bâtiments » :

Les travaux sont en cours.

Préavis n° 40-2015 concernant la révision du Plan général d'affection « Commission des terrains ».

La Commune devra créer des zones réservées qui feront partie de la révision.

Préavis n° 41-2015 concernant le projet de budget 2016 « Commission des finances ».

Le budget a été accepté tel que présenté.

### **Visite du domaine communale**

En date du mercredi 8 juin 2016, la Commission de gestion s'est réunie à la Fondation Bonnet à 19h00. M. Jean-Franco Paillard, Syndic, a effectué une présentation sur le projet des éoliennes, puis M. René Guex, garde-forestier, a lu son rapport mentionné

dans le rapport de gestion aux pages 29 et 30.

Présentation des travaux sur la route de la Grande Charrière et de la ruelle de la Laiterie, ainsi que de l'éclairage scolaire et la route de Mauborget.

- Les travaux ont été effectués, Rodolf Beck a mentionné un petit souci avec le « Y » au haut de la Grande Charrière, l'eau ne s'écoule pas dans les grilles et elle ruisselle tout le long de la route.
- Concernant la route de Mauborget, les travaux de changement de la conduite d'eau potable et la mise en place du réseau EP & EC ont été effectués en 2015. Simultanément, la Romande Energie et Swisscom ont profité pour améliorer leurs réseaux. Il restera le surfacage du tronçon à faire. Le bouclage final n'est donc pas effectué.

Présentation des travaux effectués au cimetière – Création d'un jardin souvenir

- La Commune a procédé à la désaffectation d'une partie du cimetière et arraché et remplacé la haie entre la partie supérieure et inférieure du cimetière. Ce travail a été exécuté en bonne partie par les employés communaux. Ils ont également procédé à la mise en place d'un jardin souvenir, tombe anonyme.

Divers travaux – Bâtiments des Planets

- Michel Consorti, entrepreneur, a procédé aux travaux du bâtiment des Planets selon le préavis n° 36-2015 où il a changé la porte d'entrée principale ainsi que les changements des fenêtres en PVC côté Sud. M. Gilbert Thévenaz a rafraîchi l'entrée au restaurant ainsi que le plafond de la terrasse.

## **Ordures ménagères**

En date du 6 juin 2016, la Commission a discuté de l'augmentation des taxes déchets. Elle ne trouve pas normal les augmentations successives, chaque année, et se demande où cela s'arrêtera ! D'autant plus que, cette année, la Commune de Sainte-Croix effectue des travaux importants sur le site des déchets verts et nous nous demandons comment les coûts seront reportés sur la facture l'année prochaine !

La Commission demande à la Municipalité d'interpeller nos voisins quand à ces augmentations importantes et, ou, d'étudier une éventuelle autre possibilité dans la gestion des déchets.

## **Examen et analyse des comptes**

### **Le compte de fonctionnement**

#### **Résultat**

Le compte de fonctionnement présente un excédent de charges de **CHF 24'324.23** alors que le budget 2015 prévoyait un excédent de charges également, de **CHF 58'140.-**.

Les charges présentent un dépassement de l'ordre de **CHF 310'000.-** par rapport au budget 2015. Dans la liste des charges par natures, les dépassements les plus significatifs se trouvent au chapitre par nature 31 – Biens, services, marchandises, pour **CHF 67'000.-** et au chapitre 35 – Participations à des collectivités publiques, pour **CHF 354'000.-**. Les autres chapitres sont en-deçà du budget.

Pour les revenus, les comptes présentent un « bonus » de **CHF 344'000.-** relativement au budget. Une ristourne de **CHF 227'000.-** sur la facture sociale, le solde de participation privées pour la fibre optique (CHF 36'000.-) et la redistribution de VO énergie (CHF 72'400.-) expliquant cet écart.

Le résultat cité plus haut inclut une série d'opérations comptables, sous forme d'amortissements obligatoires et supplémentaires, ainsi que des versements aux fonds de réserve.

Si l'on fait abstraction de ces opérations comptables, on constate que la marge d'autofinancement, à savoir l'excédent de revenus purement financiers, est de **CHF 197'217.-** (cash-flow). Ce résultat fait passer la marge annuelle moyenne des 10 dernières années à **CHF 289'204.-**.

#### **Attributions aux fonds de réserve**

Le montant total des attributions aux fonds de réserves est de CHF 14'002.91.

Pour mémoire, les chapitres suivants :

**16 – Tourisme**

**45 – Ordures ménagères**

**46 – Epuration**

**81 – Service des eaux**

Font notamment partie des centres budgétaires pour lesquels une taxe affectée est prélevée, c'est-à-dire que les taxes encaissées ne peuvent être utilisées que dans le cadre de ces chapitres, l'excédent de revenu éventuel étant obligatoirement attribué à un fonds de réserve spécifique (financements spéciaux).

Dans le cadre de l'exercice 2015, les attributions suivantes ont été effectuées dans ce

cadre légal :

<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>	<b>Fonds au bilan</b>
<b>465 – Réseau épuration</b>	<b>CHF 7'078.60</b>	<b>9280.46 – Fds affecté épuration</b>
<b>810 – Service des eaux</b>	<b>CHF 6'924.21</b>	<b>9280.81 – Fds affecté eau</b>

Prélèvements aux fonds de réserves

Les prélèvements aux réserves se montent à CHF 20'461.58 :

<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>	<b>Fonds au bilan</b>
160 – Tourisme	CHF 14'000.00	9280.16 – Fds affecté Tourisme
210 – Impôts	CHF 6'461.58	9282.1 – Prov. Débiteurs douteux

Dans ce dernier cas, le prélèvement compense le montant des défalcatons sur impôts (pertes sur débiteurs)

#### **Amortissements du patrimoine administratif**

Les amortissements obligatoires (comptes nature 331) ont été comptabilisés pour un montant total de **CHF 209'800.-**, le budget 2015 étant de **CHF 234'100.-**.

Ces amortissements se répartissent comme suit :

<b>Chapitre</b>	<b>Comptes</b>	<b>Budget</b>	<b>Compte au bilan</b>
160 – Tourisme	CHF 6'000.-	CHF 6'000.-	9165.41.06 – Neige artificiel
190 – Informatique	CHF 7'100.-	CHF 7'100.-	9146.22.13 – Informatique
342 – Bâtiment loc.	CHF 6'400.00	CHF 6'400.00	9143.11.12 – Façades
352 – Grande Salle	CHF 0.00	CHF 2'000.00	9143.12.12 – Nouvel éclairage
352 – Grande Salle	CHF 0.00	CHF 5'000.00	9143.24.08 - Façade Gde Salle
352 – Grande Salle	CHF 0.00	CHF 4'600.00	9143.39.06 - Appart. Gde Salle
353 – Bât. Bonnet	CHF28'800.00	CHF28'800.00	9143.38.05 – Bât. Bonnet
354 – Dépôts	CHF 0.00	CHF 2'000.00	9143.18.03 – Toiture dépôt
354 – Dépôts	CHF 43'300.00	CHF 43'300.00	9143.13.12 – Hangar à vhc
430 – Réseau routier	CHF6'600.00	CHF6'600.00	9141.15.12 – Parking Cluds
430 – Réseau routier	CHF 2'900.00	CHF 2'900.00	9141.16.07 – Chemin Crosats
430 – Réseau routier	CHF 11 '600.00	CHF 11 '600.00	9141.24.04 – Liaison charrières
430 – Réseau routier	CHF 0.00	CHF 4'300.00	9141.35.10 – Numéros Rues
430 – Réseau routier	CHF 15'000.00	CHF 15'000.00	9141.10.11 – Ch. Du Lago
433 – Véhicules trav.	CHF 40'100.00	CHF 40'100.00	9146.31.09 – Chaptrack
411 – Cimetière	CHF 0.00	CHF 2'400.00	9141.22.03 – Ass. Cimetière

465 – Réseau épur.	CHF 2'000.00	CHF 2'000.00	9141.11.07 – Alim. Les Avattes
465 – Réseau épur.	CHF 5'400.00	CHF 5'400.00	9144.18.13 – EU/EC Les Rasses
580 – Temples et cultes	CHF 0.00	CHF 2'000.00	9143.39.11 – Horloge Eglise
610 – Police, sign.	CHF 0.00	CHF 2'000.00	9146.26.14 – Radar mobile
730 – Santé publique	CHF 8'800.00	CHF 8'800.00	9165.27.08 – Part. CSSC
850 – Fibre optique	CHF 25'800.00	CHF 25'800.00	9144.27.14 – Pose fibre optique

Total selon descriptif ci-dessus : Comptes : CHF 209'800.00/ Budget : 234'100.00

Il n'y a pas d'amortissements supplémentaires (comptes par nature **332**).

### Amortissement du patrimoine financier

Le montant total des amortissements du patrimoine financier (comptes par nature 330) est de **CHF 24'661.58**. Un amortissement a été comptabilisé :

Chapitre	Comptes	Budget	Compte au bilan
341 – Bât. Les Planets	CHF 18'200.00	CHF 18'200.00	9123.07.07 – Les Planets

Le plan comptable cumule dans cette même rubrique 330 amortissements et défalcatons (pertes sur débiteurs). Un montant de **CHF 6'461.58** concerne les défalcatons comptabilisées au chapitre 210 – Impôts.

### Imputations internes

Les imputations internes (codes par nature 390 et 490) servent à répartir des charges et revenus entre les chapitres et la comptabilité. Le montant total est de CHF 871'078.10. Il s'agit de la répartition des charges de personnel et des frais de véhicules communaux. Le détail n'est pas repris ici.

### Le compte des investissements

Pour rappel, le compte des investissements sert à contrôler, séparément du compte de fonctionnement, toutes les dépenses et recettes concernant les postes du patrimoine administratif au bilan, c'est-à-dire tous les équipements, constructions, participations liées à des tâches d'utilité publique. La tenue du compte des investissements étant facultative, nous nous bornerons à commenter le tableau des investissements figurant ci-après.

Nous ne revenons pas sur les amortissements obligatoires, déjà mentionnées au paragraphe précédent.

Le montant total des investissements 2015 du patrimoine administratif est de CHF 179'703.92.

Les postes suivants sont concernés :

<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>	<b>Compte au bilan</b>
<b>465 – Réseau épuration</b>	<b>CHF 158'442.80</b>	<b>9141.29.14 – Rte de Mauborget</b>
<b>810 – Service des eaux</b>	<b>CHF 3'996.00</b>	<b>9144.18.13 – Equip. EU/EC Rasses</b>
<b>850 – Réseau fibre optique</b>	<b>CHF 17'265.12</b>	<b>9144.27.14 – Réseau fibre optique</b>

**Les recettes d'investissement se montent à CHF 15'820.00.**

<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>	<b>Fonds au bilan</b>
<b>465 – Réseau épuration</b>	<b>CHF 15'820.00</b>	<b>9141.29.14 – Rte de Mauborget</b>

**En outre, on trouve les dépenses suivantes au patrimoine financier, pour CHF 166'126.20 :**

<b>Chapitre</b>	<b>Montant</b>	<b>Fonds au bilan</b>
<b>310 – Terrains</b>	<b>CHF 108'000.-</b>	<b>9123.32.14 – Terr. Amén. Village</b>
<b>341 – Bâtiment les Planets</b>	<b>CHF 17'660.30</b>	<b>9123.36.15 – Travaux rénovation</b>
<b>342 – Bâtiment locatif</b>	<b>CHF 40'465.90</b>	<b>9123.34.15 – Réfection appart.</b>

### **Conclusion**

La Commission remercie toutes les personnes, Municipaux, Boursière, Responsable de service, Employés communaux pour le travail effectué en 2015 qui ont contribué au bon fonctionnement de la Commune.

Vu les comptes et la gestion 2015, la Commission propose au Conseil communal de Bullet d'en donner décharge à la Boursière ainsi qu'à la Municipalité.

Aldo Paillard : Grâce au rapport de l'organe de contrôle, on voit qu'il y a un basculement du patrimoine administratif au patrimoine financier. Après comment est-ce qu'on le voit ?

Jean-Franco Paillard : Normalement, c'est le patrimoine financier, on a éliminé le bâtiment locatif du patrimoine administratif. C'est tout simplement un transfert.

L'examen des comptes et de la gestion 2015 est accepté à l'unanimité.



## 8. Propositions individuelles

Daniel Oguey : J'ai quelques mots à dire de la séance de l'ACRG du 1<sup>er</sup> juin 2016. Les différents rapports de gestion et des comptes soumis au Conseil intercommunal ont été acceptés à l'unanimité.

Le projet de convention de location et d'utilisation du réservoir de la Commune de Giez n'a pas été accepté tel qu'il a été présenté par le comité directeur. Cette proposition a été assortie d'un amendement fixant un montant de location annuel maximum et laissant une partie des charges à la Commune de Giez.

Pour la protection civile, nous avons été informés que la nouvelle ORPC Jura Nord Vaudois devra voir le jour en septembre 2017.

La prochaine séance, soit l'assermentation des membres aura lieu le 15 septembre prochain à Grandson, en présence du Préfet de la Région.

Olivier Chablaix : Stéphane Guex nous a donné les informations sur la fibre optique concernant une taxe sur les introductions à la fin des travaux. Est-ce que la Municipalité a décidé d'établir un règlement ?

Stéphane Guex : Il est bien clair que la Municipalité, en ayant établi le décompte final, aura une somme à demander aux nouveaux adhérents à la fibre optique. Cette somme peut être demandée soit sous la forme d'un règlement avec une taxe. Si on met une taxe, on doit établir un règlement en activité et est plus ou moins rigide pour quelques mois par année. Dans l'idée, la Municipalité a décidé de mettre un forfait à environ CHF 4'000.- net pour l'introduction à l'intérieure d'une maison. Les futures constructions ont été alimentées en bordure des parcelles, en conséquence, les travaux en fibre optique permettent d'être en bordure des parcelles. Ce qui fait que la personne aura plus qu'à se raccorder depuis la bordure à chez lui. La Municipalité a décidé en interne de facturer CHF 3'500.-. Les CHF 500.- de différence sont le percement du mur. Il est bien clair que c'est une décision Municipale qui est prise pour chaque bâtiment et qui est individuelle à chaque bâtiment. Pour résumé, il est vrai que, pour la Municipalité, il était plus facile d'avoir une base et négocier chaque fois.

Jean-Franco Paillard : Effectivement, nous avons pris une décision de raccorder pour un forfait de CHF 3'500.- et que c'était susceptible d'augmenter. Nous avons fait un coût moyen et avons eu auparavant un prix de faveur pour un montant de CHF 1'500.-. Nous verrons si nous allons faire l'objet d'un futur règlement ou une décision qui sera l'objet d'un préavis.

Serge Gander : à l'époque, nous avons reçu un tout-ménage en disant que celui, qui s'intéressait tout de suite, payerait CHF 1'500.- et que la personne qui se raccorderait après, payerait CHF 3'500.-.

Stéphane Guex : Tout à fait, ça a été annoncé lorsque nous avons fait les premières

offres. Nous arrivons à peu près dans les mêmes chiffres. Les premières demandes ont été faites en 2013 et nous venons de finir.

Patrick Aubort : Par rapport au Chalet de l'Ecole de Suisse de Ski, il est sur le terrain de la Commune, est-ce qu'il y aura une location ?

Michel Bornozy : Ce n'est pas un bien immobilier mais un bien mobilier, en conséquence, il y a un droit de superficie pour M. Willy Mermod. Nous devons refaire un droit de superficie pour le nouveau propriétaire.

Patrick Aubort : Il ne pourra pas faire autre chose avec ce chalet.

Michel Bornozy : Non, en tout cas pas.

Florent Thévenaz : J'aurais une question par rapport aux problèmes d'eau que nous avons eus suite à la communication qui a été fait dans l'urgence. Ne serait-il pas possible d'envisager un système pour avertir la population.

Stéphane Guex : La solution qui a été faite était le porte à porte. Nous avons eu les résultats le matin et avons donné l'information l'après-midi. C'est difficile de faire autrement.

Stéphane Guex : Les contrôles se font tous les 3 mois. La source doit être parfaite et normalement, elle est 100%.

Daniel Oguey : En conclusion de ce dernier Conseil Communal dont j'ai la présidence, j'aimerais remercier toutes les Conseillères et Conseillers pour l'engagement consenti durant toute cette législature. J'ai une pensée toute particulière pour Jean-Luc et Nono qui nous ont quitté, à mon sens trop tôt. Je souhaite bonne chance à Murielle Guex, nouvelle présidente, pour la prochaine législature ainsi que bon vent aux anciens qui continuent et aux nouveaux qui commencent. J'aurais le plaisir de tous vous retrouver dans la fonction de Municipal. Je clos les débats et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

Séance levée à 21h15

Au nom du Conseil communal

Le Président

La Secrétaire

Daniel Oguey

Fanny Tinguely